

*Questions orales*

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Ce qui est certain, monsieur le Président, c'est que nous resterons dans la légalité. Nous n'avons pas encore reçu le texte écrit de la décision. Quand ce sera fait, nous allons nous fonder sur cette décision pour en appeler. Pour l'instant, bien sûr, la légalité prévaut et nous ne pouvons appliquer aucun de ces règlements en Ontario.

**Des voix:** Oh, oh!

● (1420)

## L'APPLICATION DE LA LOI

**M. Bill Domm (Peterborough):** Monsieur le Président, au nom de tous les citoyens du Canada je pose la question au premier ministre. Le ministre de la Consommation et des Corporations, qui représente un petit groupe de fanatiques, les dinosaures du pays, dit qu'en Ontario nous sommes libres d'utiliser les mesures impériales et métriques. Qu'est-ce que le premier ministre décide pour le Canada tout entier?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, je ne vois pas ce que je pourrais dire des fanatiques, mais je sais que les dinosaures ce sont ceux qui refusent de voir que le système métrique est d'application mondiale, et que le Canada doit vivre avec le monde s'il veut commercer avec le monde. Je sais également que le parti du député a voté pour le système métrique. Le système métrique a été adopté au départ par le premier ministre conservateur John A. Macdonald. Voilà pour les dinosaures.

Je crois savoir que le jugement vient juste de paraître.

**Des voix:** Ce n'est qu'un jugement. Ce n'est qu'un juge.

**M. Trudeau:** Oui, ce n'est qu'un jugement tant que tous les recours n'ont pas été épuisés, ou tant qu'il n'a pas été décidé de ne pas faire appel.

**Une voix:** Marchez sur l'eau, Pierre.

**M. Trudeau:** Je m'adresserai au chef de l'opposition pour lui rappeler encore une fois qu'il a souvent parlé de courtoisie à la Chambre des communes. Il devrait en parler à son caucus plutôt qu'à la presse.

## L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS—L'APPLICATION DE LA CHARTRE DES DROITS

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur le Président, je voudrais poser au premier ministre une question très importante concernant la Charte des droits et l'attaque virulente lancée par le juge Ross contre les activités gouvernementales à propos des règlements qui empiètent sur les droits des citoyens. Le premier ministre peut-il agir conformément à l'esprit de la Charte des droits en donnant l'ordre de ne pas appliquer les règlements autorisant l'escouade chargée de surveiller l'application du système métrique à fermer les stations-service et à priver des gens de leur gagne-pain, tant que cette question ne sera pas réglée?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, le député ne doit pas oublier que la Charte des droits, qui s'applique à tous les Canadiens, est l'œuvre de notre

gouvernement. Son parti s'est opposé à la Charte pendant un an en prétendant qu'il fallait attendre le rapatriement de la Constitution pour agir. Si nous avons suivi son conseil, la Charte n'aurait jamais vu le jour, car chacun sait combien nous avons eu du mal à obtenir l'accord des provinces avant même le rapatriement.

Monsieur le Président, nous avons une Charte des droits qui protège les citoyens. Les tribunaux sont là pour l'appliquer. Comme l'a dit le ministre, nous tenons à respecter les lois et la Charte promulguées par le Parlement. Laissons les tribunaux trancher la question, après quoi le gouvernement saura si cette loi va ou non à l'encontre de la Charte. Si les tribunaux estiment que les règlements vont à l'encontre de la Charte, ils seront évidemment modifiés.

## LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Selon le juge Ross, le gouvernement ne verrait dans la Charte des droits qu'une simple déclaration de principe. Si le premier ministre n'est pas homme à se contenter de belles paroles et de grandes déclarations, va-t-il prendre des mesures concrètes pour empêcher les agents du ministère du Revenu national d'employer des tactiques dignes de la Gestapo, de façon à ce que l'esprit de la Charte des droits soit observé en ce qui concerne les droits des particuliers vis-à-vis du gouvernement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, je pense que le député ne cite pas fidèlement les paroles du juge. Si ce dernier a vraiment dit que le gouvernement ne voyait dans la Charte qu'une belle déclaration, il ne sait pas de quoi il parle. Je suppose que ses propos ont été déformés.

**M. Crosbie:** Avez-vous lu le jugement?

**M. Trudeau:** Je suppose que le député l'a cité de travers.

\* \* \*

## LES PÊCHES

## LES DROITS EXIGÉS DES PÊCHEURS AUX FILETS MAILLANTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. A la réunion que le chef de la Direction des ports pour petits bateaux, M. Parkinson, a eue avec les pêcheurs aux filets maillants à Steveston, lundi, il n'a apporté que deux réductions minimales aux droits exorbitants qui sont imposés à ces pêcheurs et qui pourraient ruiner la majorité d'entre eux. Le ministre autorisera-t-il cette direction à surseoir à l'application des taux proposés pendant au moins un an pour procéder à des consultations? Son sous-ministre ou lui-même assistera-t-il à la réunion que ces pêcheurs doivent tenir à New Westminster vendredi prochain, afin d'entendre de leur bouche quelles sont leurs préoccupations?